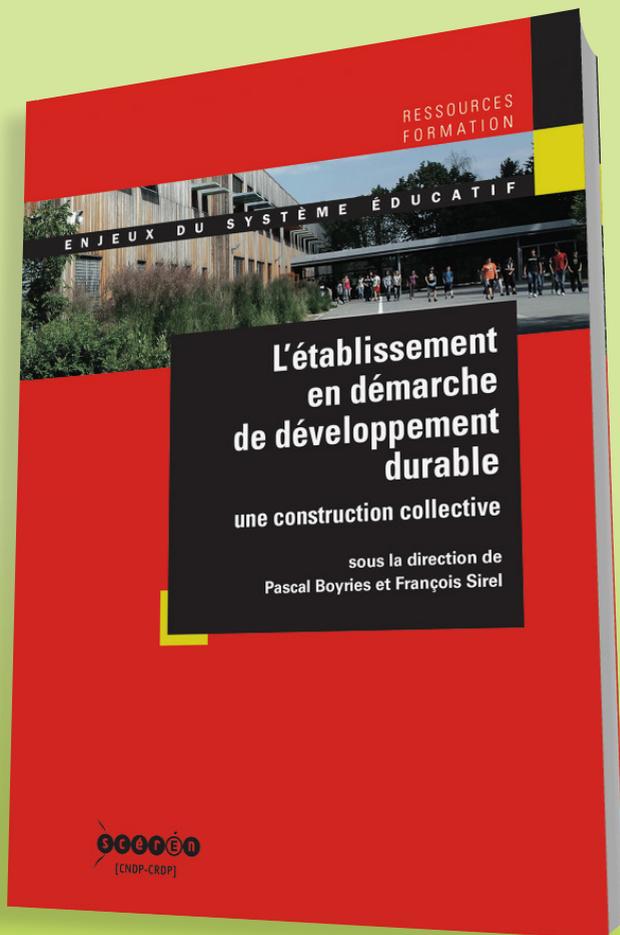


Répondre aux défis du XXI^{ème} siècle



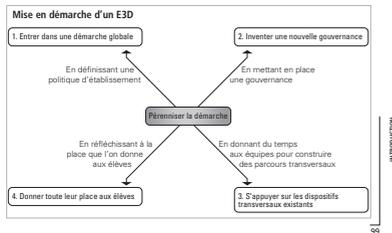
L'E3D
en pratique



INTRODUCTION

Instaurer une démarche d'établissement n'est pas très compliqué, pour peu que l'on respecte les principes évoqués dans le chapitre précédent. Par contre, installer cette démarche dans la pérennité est un véritable défi ! Il faut basculer d'une dynamique d'individus ou d'équipes restreintes à une véritable politique d'établissement. Il faut que les acteurs ne s'épuisent pas à la conduire : il ne s'agit pas de faire « plus », mais de faire « autrement ». Pour cela, il convient d'abord de s'appuyer sur les outils existants et ensuite, de ne pas hésiter à innover.

Cette partie aborde des pistes pour faire fonctionner l'E3D dans la durée. Les deux premiers chapitres s'attacheront au pilotage de l'établissement. Dans le premier, nous aborderons l'autout que constituent les dispositifs institutionnels. Dans le second, nous aborderons la question de la gouvernance qui donne corps à ce vœu politique. La question qui se pose ensuite, est celle du temps, pour les équipes. Depuis quelques années, les dispositifs transversaux se sont multipliés, tant en collège que dans les différents types de lycées. Ils permettent de construire des projets/parcours consistants, dans des temporalités respectueuses du temps des élèves et des adultes. Ce sera l'objet du troisième chapitre. Enfin, inscrire la démarche dans la durée nécessite de s'interroger sur la place que l'on souhaite donner aux élèves. Ce sera l'objet de la partie 2.4.



E3D : les bases, les grands objectifs et tous les niveaux d'action de la démarche, détaillés en 3 chapitres.

10 ans après le lancement de l'éducation au développement durable, cet ouvrage fait le point sur ce chantier majeur. Les auteurs offrent un large panorama des expériences menées, partout en France. Une synthèse de ce qu'il faut savoir pour démarrer ou accompagner son projet.

«L'établissement en démarche de développement durable» est disponible dans la librairie de votre CRDP ou de votre CDDP, par l'intermédiaire de votre délégué pédagogique, ou sur boutique.crdp-amiens.com.

Vous pouvez aussi commander sur sceren.com, ou utiliser ce bon de commande (établissements, règlements par chèque).

Un très grand merci collectif [...] aux auteurs, pour ce remarquable travail qui permet d'acter et de consolider des années d'efforts et de réflexion.

* **Gérard Bonheure**,
Inspecteur général
de l'éducation nationale

* **Michel Hagnerelle**,
Inspecteur général
de l'éducation nationale

* **Jean-Michel Valantin**,
Haut fonctionnaire au développement durable
de l'éducation nationale

Bon de commande date limite de validité : 31 mars 2014

Titre	Référence	P.U.	Quantité	Montant
NOUVEAUTÉ				
• <u>L'établissement en démarche de développement durable</u>	800B5370	17 €
TOUJOURS DISPONIBLES				
• <u>Éduquer au développement durable</u>	800B5363	19 €
• <u>EDD SVT collège</u>	800B5364	24 €
Établissement	Frais d'envoi France métropolitaine			4,50 €
Nom, prénom	Frais d'envoi* Communauté européenne (CE)			8 €
	Frais d'envoi* Outre-mer et reste du monde			Devis sur demande
Adresse	Signature et cachet			Total
Mél. (indispensable pour les dossiers pédagogiques en téléchargement)				N° RNE

Bon de commande à retourner au CRDP de l'académie d'Amiens 45, rue St-Leu, 80026 Amiens Cedex 1, ou au CDDP ou CRDP de votre académie ou à CNPD-VPCN, TSA 10961, 80961 Chasseneuil Cedex.

* Les frais ne comprennent pas les droits de douane, les taxes et redevances éventuelles, qui sont à la charge du destinataire à réception de son colis.